



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

Contrôle cantonal des finances

Rapport de gestion de l'année 2019

L'ESSENTIEL, EN BREF

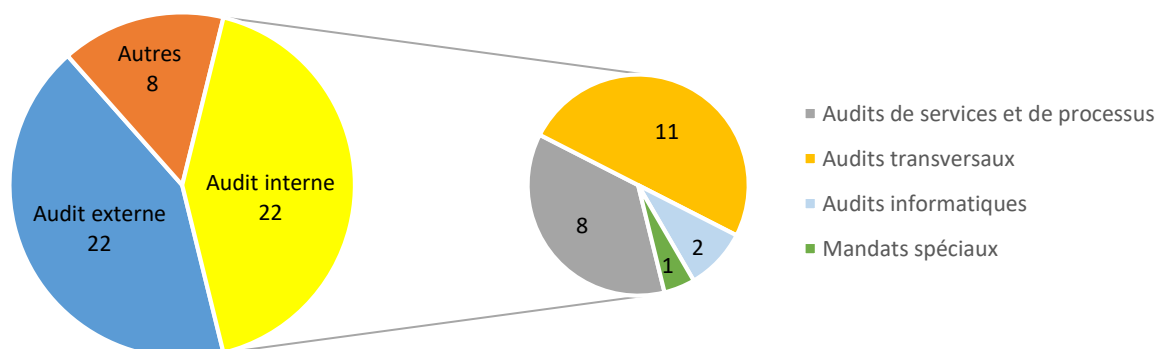
➤ Le Contrôle cantonal des finances (CCFI), un organe indépendant et professionnel chargé de la surveillance financière de l'État

Le CCFI est l'organe **indépendant** et **autonome** chargé de la surveillance financière de l'État de Neuchâtel, au sens large. Il exerce également ses missions auprès d'établissements de droit public ou d'entités subventionnées. Il ne dépend hiérarchiquement ni du Conseil d'État, ni d'un département et son activité n'est régie que par la [Loi sur le contrôle des finances \(LCCF\)](#) et son règlement. Le CCFI traite directement avec les entités et les personnes soumises à sa surveillance, dispose de **tout pouvoir d'investigation** et peut intervenir en tout temps, sans en référer à quiconque. Il compte actuellement 11 collaboratrices et collaborateurs (9.65 EPT), dont 9 auditrices et auditeurs, parmi lesquels 4 sont au bénéfice d'un agrément d'expert-e-réviseur-e délivré par l'Autorité fédérale de surveillance de la révision.

➤ Des faits marquants de 2019 qui ont contraint le CCFI à adapter sa planification

- ❖ Des comptes 2018 de l'État présentés pour la première fois en **conformité avec le MCH2**.
- ❖ L'introduction d'un **nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE)**, impactant de manière significative les processus de gestion financière de l'État et les techniques d'audit à mettre en œuvre par le CCFI.
- ❖ L'exécution pour la première fois d'un **audit ordinaire** sur les comptes 2018 de l'État, dont le bouclage a été rendu complexe en raison des éléments mentionnés ci-dessus.
- ❖ Une planification **focalisée sur les risques** et, en conséquence, orientée sur l'audit des nouveaux processus et sur l'informatique, au détriment des audits de services, qui reprennent un rythme normal dès 2020.

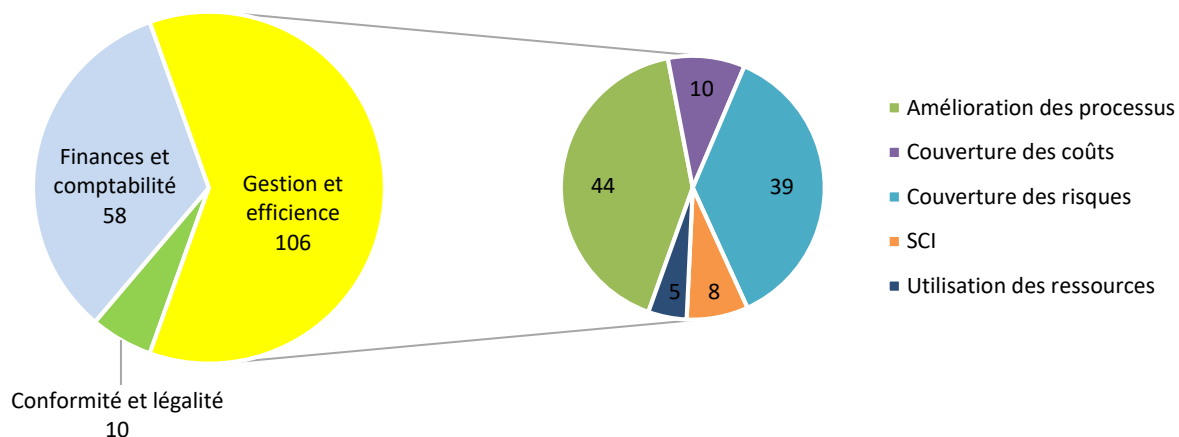
➤ L'émission de 52 rapports en relation avec les différentes missions du CCFI



Le CCFI effectue des prestations d'**audit externe** en tant qu'**organe de révision**, notamment de l'État de Neuchâtel, de l'Université, du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), de Neuchâtel Vins et Terroir (NVT), de Latitude 21 et d'Arcjurassien.ch.

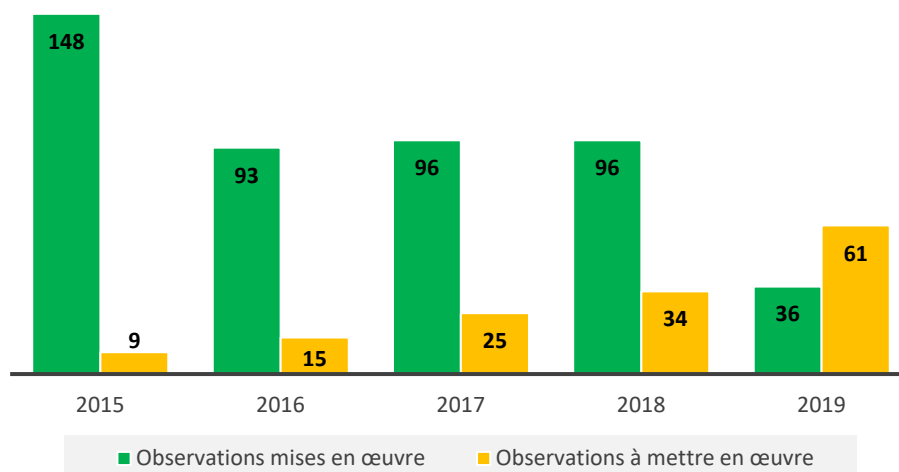
➤ **Une grande proportion d'observations à valeur ajoutée pour les audités et pour l'État**

Le CCFI a émis 174 observations découlant de ses audits en 2019, réparties dans les catégories suivantes :



➤ **Un suivi permanent de la mise en œuvre des demandes et recommandations**

Le CCFI vérifie la mise en œuvre ultérieure des demandes et recommandations qu'il émet. La statistique ci-dessous prend en compte les 613 demandes et recommandations émises depuis 2015, et qui nécessitent un suivi.



Au 31 décembre 2019, **77% des demandes ou recommandations** émises depuis 2015 ont été mises en œuvre.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	6
2. LES MISSIONS DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES.....	6
2.1 Missions d'audit interne	6
2.2 Missions d'organe de révision	7
2.3 Autres missions	7
3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019	8
4. RÉSULTAT DES TRAVAUX D'AUDIT 2019	10
4.1 Rapports émis par type de prestation	10
4.2 Statistique et suivi des observations.....	10
4.2.1 Type d'observations	10
4.2.2 Statistiques des observations	11
4.2.3 Suivi des observations	13
4.3 Considérations générales.....	14
4.3.1 <i>Optimisation du système de contrôle interne et de la gestion des risques de l'administration cantonale neuchâteloise</i>	14
4.4 Vérification dans les entités de l'administration cantonale.....	15
4.4.1 <i>Vérifications effectuées annuellement dans un service ou une école</i>	15
4.4.2 <i>Vérifications d'offices et de services effectuées selon la planification pluriannuelle</i>	15
4.4.3 <i>Vérifications de processus</i>	16
4.4.4 <i>Vérifications à l'improviste</i>	17
4.5 Mandats d'audit externe	17
4.6 Vérifications transversales.....	18
4.7 Certification de décomptes en vue d'obtenir des subventions fédérales.....	18
4.8 Audit informatique	19
4.9 Mandats spéciaux	20
4.10 Surveillance financière.....	21
5. AUDITS EFFECTUÉS EN 2019 - RAPPORTS À ÉMETTRE	21
5.1 Audits terminés.....	21
5.2 Audits en cours	22

6.	AUTRES ACTIVITÉS	22
6.1	Colloques, groupes de travail	22
6.2	Conseils et renseignements.....	22
7.	GESTION DU SERVICE DURANT L'ANNÉE 2019.....	23
7.1	Le personnel et les effectifs	23
7.2	Prestations effectuées en 2019.....	24
7.3	Le rapport GestionNE	25
	7.3.1 Les enquêtes de satisfaction	25
	7.3.2 Suivi des objectifs et des indicateurs.....	25
	7.3.3 Revue annuelle de qualité (évaluation interne)	26
	7.3.4 Audit externe périodique (évaluation externe).....	27
7.4	Communication et instruments d'information	27
8.	RELATIONS EXTERNES, COLLABORATIONS, AFFILIATIONS	27
8.1	Relations avec les commissions du Grand Conseil	27
8.2	Relations avec le Conseil d'État et les départements	28
8.3	Relations avec les chefs de service	28
8.4	Collaboration et conférences intercantionales	29
8.5	Associations professionnelles	29

ANNEXE - LISTE DES RAPPORTS DÉPOSÉS DURANT L'ANNÉE 2019

1. INTRODUCTION

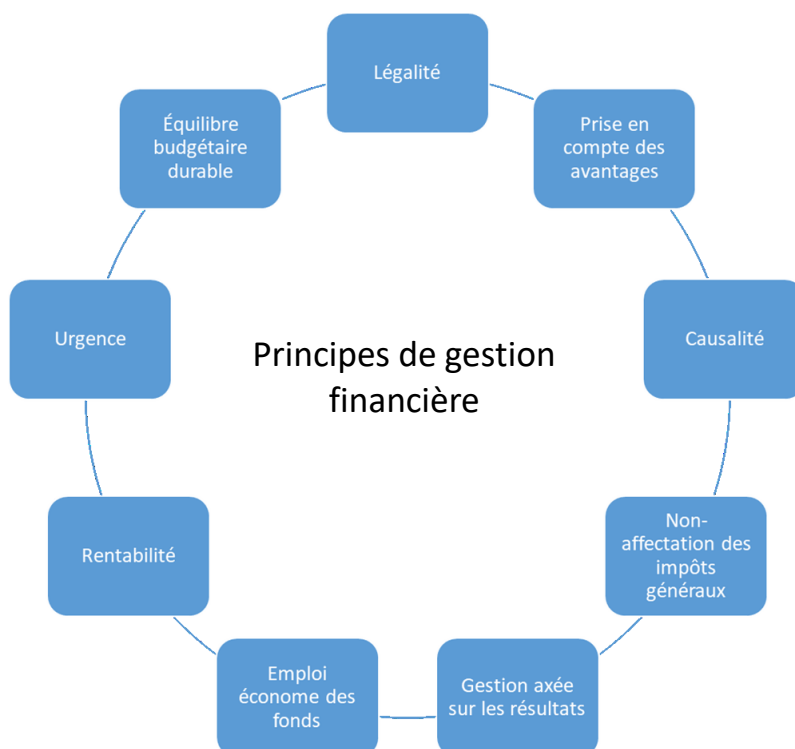
Le présent rapport est établi en vertu de l'article 23 de la [Loi sur le contrôle des finances \(LCCF\)](#). Par ailleurs, il contient également les informations requises par le [Règlement GestionNE](#).

2. LES MISSIONS DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

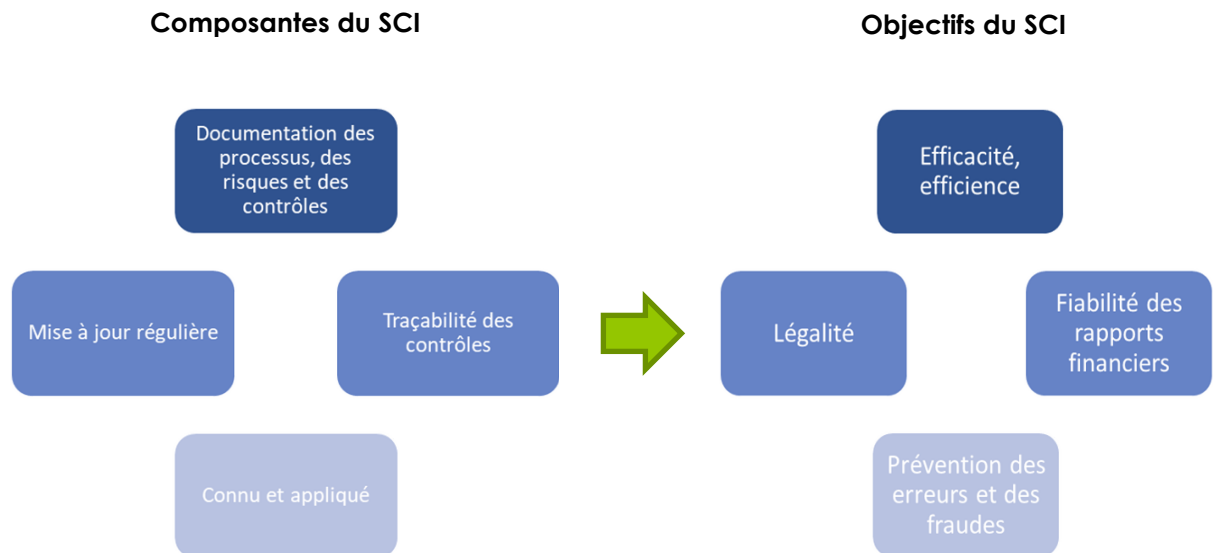
2.1 Missions d'audit interne

(Basées sur les Normes internationales pour la pratique de l'audit interne)

- Contrôler **la gestion financière** des départements et des services de l'administration cantonale, y compris les investissements. Les principes de gestion financière découlent de l'article 11 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et sont les suivants :



- Contrôler la **fiabilité des systèmes de contrôle interne (SCI)** et des applications informatiques. En ce qui concerne le SCI, il s'agit de vérifier le respect de l'Arrêté du Conseil d'État sur la gestion des risques et le contrôle interne.



2.2 Missions d'organe de révision

(Basées sur les Normes d'audit suisses NAS)

- Auditer les comptes annuels **de l'État** (contrôle ordinaire)
- Auditer les comptes annuels **d'entités autonomes proches de l'État** (Université, Service cantonal des automobiles, etc.)

2.3 Autres missions

- Effectuer des **mandats spéciaux** pour le compte du Conseil d'État, de la Commission de gestion du Grand Conseil (COGES), de la Commission des finances du Grand Conseil (COFI) ou du Conseil de la magistrature
- Attester des **décomptes de subventions**, notamment en vertu d'exigences fédérales
- **Conseiller** les départements et les services de l'administration cantonale

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

Un effectif récemment complété et trois nouveaux collaborateurs à former et encadrer

Trois postes d'auditrice et d'auditeurs n'ont pu être repourvus que dans le deuxième semestre de 2018. L'activité étant particulièrement spécifique, des ressources ont été consacrées à former les nouveaux collaborateurs aux processus et aux méthodes du CCFI et à encadrer les moins expérimentés.

Des comptes de l'État présentés pour la première fois en conformité avec le MCH2

Le **passage au MCH2** prévu par la LFinEC a impliqué un **retraitement complet** du bilan d'ouverture de l'État au 1^{er} janvier 2018. Le CCFI, en tant qu'organe de révision de l'État, a dû attester de la conformité de ces opérations dans le cadre de son rapport d'audit sur les comptes 2018.

L'introduction du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE)

L'introduction du **SIGE** a également obligé le CCFI à revoir la planification de ses audits. En effet, les modifications introduites au 1^{er} janvier 2018 ne consistent pas uniquement en des **développements informatiques** mais ont induit des modifications significatives de nombreux processus opérationnels avec des répercussions dans les domaines **administratifs, comptables et organisationnels**. Par conséquent, le CCFI a estimé prioritaire d'effectuer des analyses des nouveaux processus et d'en vérifier l'adéquation sur les plans des **risques** et de l'**efficience**, au début de leur mise en œuvre, en 2018 et 2019. Étant donné la forte automatisation des processus et le recours à des validations par workflows, il a aussi été nécessaire d'effectuer des audits informatiques avec l'aide d'un **mandataire spécialisé** dans l'environnement SAP.

Par ailleurs, le CCFI recourant lui aussi aux processus susmentionnés, il a dû consacrer des ressources importantes à cette mutation, afin d'adapter son organisation, son fonctionnement et sa documentation.

Le passage à un audit ordinaire des comptes 2018 selon les Normes d'audit suisses (NAS)

Conformément aux dispositions de la LFinEC, les comptes 2018 ont été les premiers à faire l'objet d'un **audit ordinaire** au sens des NAS, avec un **rapport au Grand Conseil**. Auparavant, le CCFI effectuait annuellement un audit du bouclage sur une base ad hoc.

Ce nouvel audit implique notamment de vérifier et d'attester **l'existence d'un système de contrôle interne**. Par ailleurs, l'application formelle des NAS implique de la part du CCFI des **travaux supplémentaires** dans plusieurs domaines, tant au niveau de la **stratégie d'audit**, de la **planification** que des **procédures d'audit** à mettre en œuvre. Cet audit est particulièrement **technique et complexe** même si le CCFI concrétise au maximum les synergies découlant de ses audits internes.

Une planification 2019 adaptée aux risques et aux circonstances

Les travaux en relation avec les **processus SIGE** étaient d'autant plus nécessaires que le CCFI devait acquérir un maximum de connaissance de ces aspects dans la perspective de l'audit annuel des comptes de l'État. Il a donc été décidé de consacrer **l'essentiel des ressources** sur **l'audit des nouveaux processus** et sur des **audits informatiques**, en plus des missions annuelles obligatoires et du mandat spécial confié par le Conseil d'État (voir [point 4.9](#)). Ce choix s'est fait, comme en 2018, au détriment des audits de services, qui reprennent un rythme normal dès 2020. Il est à relever que cette stratégie se justifiait aussi par le fait que les entités devaient encore adapter leurs processus administratifs et financiers durant toute l'année 2019.

4. RÉSULTAT DES TRAVAUX D'AUDIT 2019

4.1 Rapports émis par type de prestation

Le CCFI a déposé **52 rapports** (48 en 2018), concernant 49 audits (pour certains audits, il y a deux rapports, l'un succinct, l'autre détaillé), qui peuvent être répartis dans les catégories suivantes :

Catégories	2019	2018
Mandats d'audit externe	22	19
Vérification dans les offices et services de l'administration cantonale	8	14
Vérifications transversales	11	7
Audit informatique	2	1
Vérification des investissements	0	2
Total mandats d'audit interne	21	24
Mandats spéciaux	1	0
Certification de décomptes de subventions	6	3
Surveillance financière	2	2
Total autres mandats	8	5
Total	52	48

Les **résultats détaillés** de toutes les investigations du service durant l'année 2019 figurent dans les rapports délivrés. La liste de ceux-ci est présentée en [annexe](#).

4.2 Statistique et suivi des observations

4.2.1 Type d'observations

Les **observations à valeur ajoutée** qui ressortent du tableau de bord sont les demandes et les recommandations.

Elles se définissent ainsi :

- **Une recommandation** constate une **lacune ou une possibilité d'amélioration** (en principe pas d'une importance majeure) de la situation existante, mais laisse le choix à l'entité concernée de l'appliquer ou non. L'entité concernée doit dans ce cas faire part de sa prise de position au CCFI et **assume la responsabilité** de son choix. Le CCFI effectue un **suivi de la mise en œuvre** des recommandations.

- **Une demande** constate une **lacune ou une possibilité d'amélioration d'une importance significative** et revêt un **caractère impératif** pour l'entité concernée. Cette dernière doit informer le CCFI des actions entreprises ou des délais prévus pour les entreprendre. Le CCFI effectue un **suivi de la mise en œuvre** des demandes.

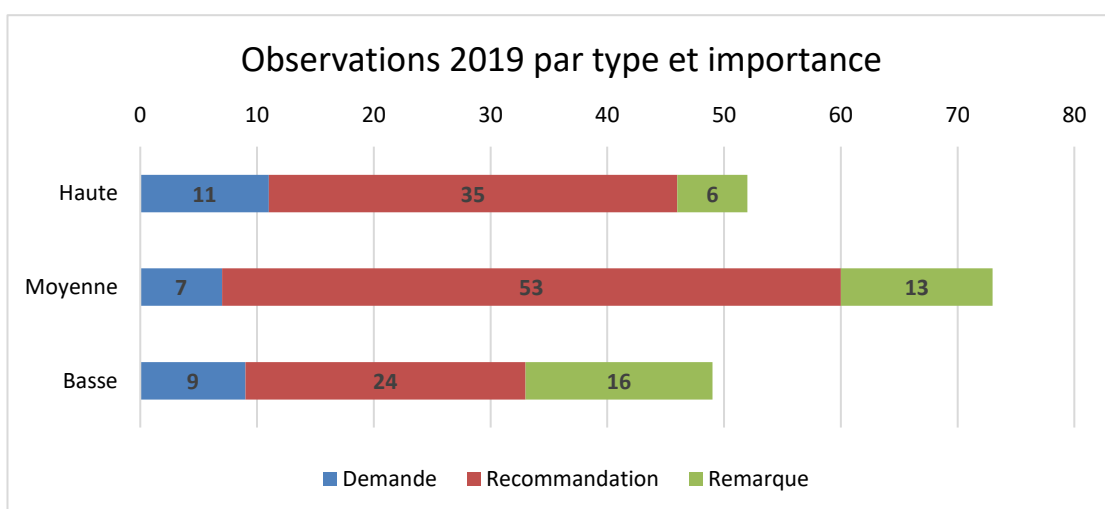
Les rapports d'audit contiennent un troisième type d'observations, la **remarque**, qui constate **une irrégularité ponctuelle** (erreur, manquement, non-respect d'une base légale) et la porte à la connaissance des lecteurs. Compte tenu de son **caractère non répétitif**, la remarque n'implique pas d'action ou de réponse des intéressés au CCFI.

Afin de faciliter la lecture de la synthèse des rapports, certaines observations peuvent **regrouper ou résumer plusieurs irrégularités de même nature**, constatées au cours de l'audit (par exemple infractions au principe d'échéance ou au principe de spécialité de la dépense). Par conséquent, la statistique des observations ne reflète pas exactement le nombre d'observations **individuelles**, qui sont en réalité plus nombreuses.

4.2.2 Statistiques des observations

Les rapports émis par le CCFI en 2019 contiennent au total **174 observations** (demandes, recommandations et remarques). L'importance des observations est évaluée par rapport aux risques qu'elles sous-tendent, qui peuvent être de niveau **haut, moyen** ou **bas**.

Le fait de qualifier les risques liés aux observations émises par le CCFI permet de **mieux sensibiliser** les destinataires à l'importance accordée par l'auditeur aux problèmes soulevés et **aux risques** que doit couvrir l'entité concernée en répondant positivement aux demandes et recommandations. Les entités auditées sont sensibles à cette manière de procéder et les discussions finales des projets de rapports avec les responsables des entités concernées sont souvent denses et fructueuses.



Les observations émises par le CCFI peuvent se classer en **trois domaines principaux** :

Le domaine « **Finances et comptabilité** » comprend les observations en lien avec les comptes et les budgets. Il s'agit notamment de toutes les observations concernant le respect des **principes comptables** et de présentation des comptes ressortant de la Loi sur les finances.

Le domaine « **Gestion et efficience** » comprend des observations qu'on peut qualifier d'observations à **valeur ajoutée**. Il s'agit en effet le plus souvent de demandes ou de recommandations visant à améliorer le fonctionnement ou la gestion des entités concernées, de même que la couverture adéquate des risques.

Le domaine « **Conformité et légalité** » reflète le résultat des audits s'agissant **du respect des bases légales**, à part celles ressortant de la Loi sur les finances. Il s'agit en particulier des bases légales régissant l'activité « métier » des entités concernées, mais aussi de bases légales spécifiques à certains domaines comme la TVA ou les marchés publics.

S'agissant des **compétences respectives des commissions du Grand Conseil** (articles 83 et 88 de la Loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)), on peut considérer que, d'une certaine manière, le domaine « Finances et comptabilité » concerne principalement la Commission des finances alors que les deux autres concernent plutôt la Commission de gestion.

Pour 2019, les observations du CCFI se répartissent comme suit dans les domaines susmentionnés :

Finances et comptabilité	58
Différence de caisse	1
Échéance	7
Évaluation	14
Imputation comptable	10
Présentation	5
Règles budgétaires	2
Régularité comptable	18
Transparence	1
Gestion et efficience	106
Amélioration des processus	44
Couverture des coûts	10
Couverture des risques	39
SCI	8
Utilisation des ressources	5
Conformité et légalité	10
Légalité	8
TVA	2
Total	174

Les réformes de l'administration en cours, en particulier l'introduction du SIGE, devraient normalement avoir pour effet à moyen terme de **diminuer les constats** relatifs aux aspects financier et de conformité. Dès lors, le CCFI espère pouvoir consacrer **davantage de ressources** aux problématiques de gestion et d'efficience, **source de valeur ajoutée**.

4.2.3 Suivi des observations

Les observations font l'objet d'un **suivi** par le CCFI en **deux étapes** distinctes : la première consiste à obtenir la **position de l'entité** auditée sur les demandes et recommandations du CCFI, leur acceptation, la manière et les délais envisagés pour la mise en œuvre. Dans le cadre de la seconde étape, le CCFI vérifie la **mise en œuvre** effective des demandes et des recommandations.

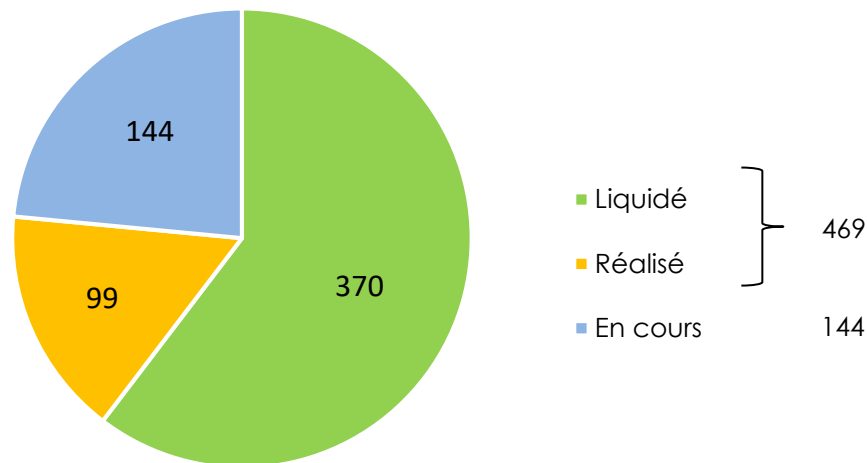
Réception de la position de l'entité auditée sur les demandes et recommandations

31 observations ont le statut « **à recevoir** » au 31 décembre 2019. Ces observations ressortent de rapports émis à la fin de l'année 2019 et ont un **délai de réponse fixé en 2020**. Les entités concernées ne sont donc pas en retard dans le traitement du rapport du CCFI.

Suivi permanent de la mise en œuvre des demandes et recommandations

Le suivi de la **mise en œuvre** des demandes et recommandations acceptées est géré dans le cadre d'un processus spécifique, qui **priorise les observations importantes** ou anciennes. Chaque rapport du CCFI rend compte du suivi des **observations des audits précédents**.

Le CCFI dispose d'un suivi statistique de la **mise en œuvre** de ses observations depuis 2015. La statistique prend en compte les 613 demandes et recommandations émises depuis 2015 et qui nécessitent un suivi de la part du CCFI.



- Le statut « **liquidé** » signifie que la mise en œuvre a été effectuée et qu'un contrôle par le CCFI a été réalisé ou n'est pas nécessaire (par exemple pour des risques faibles).
- Le statut « **réalisé** » signifie que l'entité a informé que la mise en œuvre a été effectuée mais qu'un contrôle du CCFI doit encore avoir lieu, le plus souvent à l'occasion du prochain audit.
- Au 31 décembre 2019, **77% des demandes ou recommandations** émises entre 2015 et 2019 ont été mises en œuvre.

4.3 **Considérations générales**

4.3.1 Optimisation du système de contrôle interne et de la gestion des risques de l'administration cantonale neuchâteloise

Dans sa volonté d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'administration cantonale neuchâteloise, le Conseil d'État a pris, le 29 mai 2007, un [Arrêté sur la gestion des risques et le contrôle interne](#), qui vise à ce que les services et offices de l'administration cantonale disposent d'un système de contrôle interne (SCI) standardisé, c'est-à-dire qui présente les caractéristiques ci-après :

- Les **processus** principaux de l'entité font l'objet d'une documentation descriptive à jour
- Les **risques essentiels** de l'entité sont identifiés
- La **traçabilité des contrôles** effectués est assurée
- Les **contrôles** sont ajustés lorsque les risques évoluent

Les objectifs du SCI sont les suivants :

- **Respect des lois**, règlements et directives applicables (légalité)
- **Réalisation des objectifs** stratégiques et opérationnels (efficacité, efficience)
- **Fiabilité des rapports** financiers (comptes, budgets, etc.) (reporting)
- **Prévention, réduction et détection** des erreurs et irrégularités (erreurs, fraude)

L'existence d'un SCI approuvé constitue **le moyen principal et le plus efficace de lutte contre la fraude et la corruption.**

L'activité des entités de l'administration cantonale neuchâteloise est déjà régie par un certain nombre de règles, principes et directives qui constituent un SCI. Par contre, le plus souvent, ce SCI n'a pas été conçu au moyen **d'une systématique** assurant **la couverture des risques importants** et n'est pas documenté de manière suffisante. Afin d'aider les entités à se mettre en conformité avec l'objectif fixé, le CCFI avait développé à la demande du Conseil d'État un **concept d'optimisation du SCI**. Les obligations des services en matière de SCI sont maintenant prises en compte par QualitéNE, le système de gestion de la qualité mis en place par l'Office d'organisation (OORG).

Le CCFI **contrôle l'existence et la fiabilité du système de contrôle interne** des services et offices de l'administration cantonale, conformément aux dispositions de l'article 6, alinéa 3 du Règlement sur le contrôle des finances, et en rend compte spécifiquement dans **chacun de ses rapports**. De plus, le CCFI fait un point de situation lors de sa rencontre annuelle avec chaque chef-fe de département.

En 2019, le CCFI a en outre effectué à l'attention du Conseil d'État un **état de situation** de la mise en œuvre du SCI dans l'administration cantonale.

4.4 Vérification dans les entités de l'administration cantonale

Les **8 rapports** d'audit des offices et services de l'administration cantonale peuvent être répartis de la manière suivante :

Catégories	2019	2018
Vérifications effectuées annuellement	2	4
Vérifications selon la planification pluriannuelle	3	7
Vérifications de processus	2	1
Vérifications à l'improviste	1	2
Total	8	14

Cette prestation comprend tous les **centres de profit** inclus dans les **comptes de l'État**, y compris les autorités législatives, exécutives et judiciaires. La réduction du nombre d'audits de cette catégorie en 2019 découle des faits marquants évoqués au [chapitre 3](#).

4.4.1 Vérifications effectuées annuellement dans un service ou une école

Le CCFI s'appuie sur une planification pluriannuelle. Il ressort de cette planification, basée sur une analyse des risques, qu'un certain nombre d'entités de l'administration cantonale doivent être révisées chaque année.

2 rapports de cette catégorie ont été émis en 2019.

Titre	Type de contrôle
Centre interrégional de formation de police - École de Colombier	Vérification des comptes de l'exercice 2018 et audit de gestion
Service des contributions	Vérification des comptes de l'exercice 2018 et audit de gestion

4.4.2 Vérifications d'offices et de services effectuées selon la planification pluriannuelle

À l'exception des entités auditées annuellement, comme précisé ci-avant, les autres offices, services ou écoles sont auditées **selon l'importance du risque** dans une périodicité théorique de **2 à 6 ans**.

Pour les analyses de services, la définition des objectifs de révision est effectuée suite à une analyse des risques propre à l'entité. **Les contrôles orientés procédures** sont préférés à ceux orientés résultats pour les domaines financièrement importants et qui traitent des données de masse. Une organisation appropriée et un système de contrôle interne répondant aux exigences fixées dans l'Arrêté sur la gestion des risques et le contrôle interne doivent notamment **garantir que les comptes sont conformes aux règles de la comptabilité publique et à la LFinEC**. Cet objectif est pris en compte dans toutes les analyses de risques du CCFI.

3 rapports de vérification d'offices et de services ont été délivrés en 2019.

Titre	Type de contrôle
Conservatoire de musique neuchâtelois	Vérification des comptes de l'exercice 2018 et audit de gestion
Service de l'action sociale - Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien	Vérification des comptes de bilan au 31 décembre 2018 et audit de gestion
Service de protection de l'adulte et de la jeunesse	Vérification des comptes de l'exercice 2018 et audit de gestion

4.4.3 Vérifications de processus

Les **méthodes de travail** du CCFI ont évolué ces dernières années, notamment vers des **contrôles orientés processus** permettant de couvrir de manière plus efficace des domaines pour lesquels le nombre de transactions rend incomplètes ou impraticables les vérifications orientées résultats. Le résultat des analyses orientées sur les processus permet au service d'établir par la suite **un plan annuel de travail** qui couvre les points de contrôle les plus sensibles, de s'assurer de l'évolution des procédures de contrôle interne en place et de suivre les recommandations émises dans les rapports précédemment délivrés.

Il résulte de ce qui précède que la plupart des audits comprennent des travaux **orientés sur les processus** et le système de contrôle interne, en complément à d'autres méthodes d'audit. Dès lors, les audits exclusivement orientés processus sont rares. Néanmoins, la réalisation d'**audits partiels**, souvent focalisés sur certains **processus opérationnels** spécifiques, se développe.

Titre	Type de contrôle
Chancellerie	Audit du processus de facturation des publications de la Feuille officielle
Service de la justice	Audit des processus du secteur des créances judiciaires

4.4.4 Vérifications à l'improviste

Le CCFI effectue chaque année, à des fins préventives, et parfois à la demande des responsables d'entités, un certain nombre de **contrôles à l'improviste de la gestion des liquidités**, principalement des caisses et des coffres-forts. Ces contrôles, non prioritaires, sont effectués en profitant de petites plages libres dans le programme du service.

Pour l'année 2019, le contrôle suivant a été effectué :

Titre	Type de contrôle
Service des migrations	Contrôle des caisses et du coffre-fort

4.5 **Mandats d'audit externe**

Les **22 rapports** déposés en 2019 par le CCFI se répartissent dans les deux catégories suivantes :

Catégories	2019	2018
Mandats de révision annuelle d'entités paraétatiques	21	18
Mandats de révision annuelle concernant des prestations spécifiques fournies à des partenaires externes par des offices ou services de l'administration cantonale	1	1
Total	22	19

4.6 Vérifications transversales

Les contrôles transversaux sont des audits effectués annuellement **sur la base d'analyses de processus et de risques** qui concernent les **services centraux** dans leur activité pour le reste de l'administration. Ces audits complètent avec une **vision transversale** les vérifications effectuées dans les services.

Le CCFI a déposé **11 rapports** de cette catégorie en 2019.

Titre	Type de contrôle
Audit des processus de gestion des achats	Audit de processus
Audit des processus de gestion des partenaires	Audit de processus
Audit des processus de gestion des paiements	Audit de processus
Audit des processus de gestion des débiteurs	Audit de processus
Audit des processus de gestion de la facturation	Audit de processus
Audit des processus de gestion du recouvrement	Audit de processus
Service de l'action sociale	Vérifications annuelles du décompte de la « Facture sociale » (2017 et 2018)
Engagements fermes	Audit de processus
Système de contrôle interne	Rapport au Conseil d'État relatif à la situation dans l'administration cantonale neuchâteloise
Audit du processus de gestion des prêts	Audit de processus

4.7 Certification de décomptes en vue d'obtenir des subventions fédérales

Certains offices fédéraux continuent d'exiger la **certification par le CCFI** des décomptes financiers envoyés par les services, offices et écoles de l'administration cantonale. C'est notamment le cas du **Secrétariat d'État à l'économie (SECO)**, de l'**Office fédéral de la santé publique (OFSP)** ou du domaine des **mandats Interreg**. Le développement de ce type de mandats imposés de l'extérieur consomme des ressources au détriment de celles affectées à la vérification des services et offices de l'administration cantonale. Dans la mesure du possible, le CCFI facture ce type de prestations.

6 rapports de cette catégorie ont été émis en 2019. Ils font l'objet d'un texte d'attestation succinct :

Titre	Domaine
CEFNA Formation continue (2 rapports)	Chômage LMMT - SECO
Evologia	Chômage LMMT - SECO
Subsides fédéraux d'assurance-maladie OCAM	LAMAL - OFSP
Décompte financier Covoiturage Phase 3	Interreg SECO
Décompte financier InnovARC Phase 2	Interreg SECO

4.8 **Audit informatique**

Généralités

L'audit informatique a pour but de s'assurer que les activités informatiques d'une entreprise ou d'une administration se déroulent conformément aux règles et aux usages professionnels, appelés de manière traditionnelle les **bonnes pratiques**. L'audit informatique consiste à évaluer le **niveau de maturité** de l'informatique de l'entité en se basant sur un référentiel comme par exemple CobIT (Control Objectives for Information and related Technology, en français Objectifs de contrôle de l'Information et des Technologies associées). Il existe **deux types** de contrôles informatiques :

- Les **contrôles applicatifs** sont les contrôles intégrés aux applications. Ces derniers peuvent être manuels ou automatiques. Les contrôles typiques portent notamment sur l'exhaustivité et l'exactitude des saisies et des traitements ou sur la validité des saisies.
- Les **contrôles informatiques généraux** (ci-après ITGCs) constituent la base pour un fonctionnement en bonne et due forme des contrôles applicatifs automatisés. Les ITGCs couvrent les risques inhérents aux droits d'accès, à la qualité et la sécurité des données ou encore à la maintenance et aux changements des systèmes (matériel et logiciel).

L'examen des applications informatiques du système financier et comptable fait partie des **missions légales** du CCFI. L'introduction du SIGE augmente encore la nécessité des audits dans ce domaine en raison de la **standardisation**, de la **centralisation**, et de la **dématérialisation** des processus opérationnels que la réforme engendre. En effet, si des plus-values significatives peuvent être attendues par l'introduction de **contrôles automatisés** dans les applications informatiques, il est néanmoins nécessaire de vérifier leur mise en œuvre et d'assurer la couverture des risques essentiels. Ceci est d'autant plus important que le Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) doit actuellement affecter à la gestion de ses projets de nombreuses ressources clés, qui assument des tâches opérationnelles, et qui sont surchargées. **Un effort particulier a dû être consenti par le CCFI depuis 2018** et devra être maintenu les prochaines années dans ce domaine.

Toutefois, le CCFI ne dispose pas de toutes les compétences à l'interne pour effectuer ce type d'audit hautement spécialisé. En accord avec les prescriptions de la LCCF,

le service peut donc **s'adjoindre l'aide d'experts** pour les travaux de révision demandant **des compétences particulières**. C'est presque exclusivement à cette activité qu'est consacré le budget des mandats du CCFI, en fonction des besoins.

Contrôles informatiques généraux du SIEN

Le CCFI a entrepris en 2011 une **démarche** auprès du SIEN **visant à rationaliser les audits informatiques** auxquels ce dernier est soumis par les **auditeurs externes** des entités dont il gère l'informatique (prévoyance.ne, CCNC, SCAN, CNIP, Association RUN, communes, etc.).

En effet, les normes professionnelles imposent aux auditeurs des **vérifications liées à l'environnement informatique**, même quand la gestion de l'informatique est confiée à un partenaire externe. Il s'ensuit que chaque auditeur peut être amené à contacter individuellement le SIEN et à le soumettre à certains contrôles, qui induisent une consommation de ressources au SIEN et qui sont facturés plusieurs fois aux entités paraétatiques concernées.

Afin d'éviter la **multiplication des audits**, la **redondance des contrôles** et **plusieurs facturations**, le CCFI a suggéré au SIEN de faire établir un **seul rapport annuel**, prévu par les normes professionnelles (rapport selon ISAE 3402) attestant de la **conformité de ses contrôles informatiques généraux**. Ce rapport devait être remis aux auditeurs qui en feraient la demande.

La fiduciaire PwC a finalement émis le 4 février 2019 ledit **rapport ISAE 3402**, qui porte sur les services d'hébergement et de gestion des services informatiques pour **7 applications d'importance significative** pour le SIEN et ses clients.

Les **2 audits** informatiques effectués par le CCFI en 2019 sont les suivants :

Titre	Type de contrôle
Audit informatique SAP	Audit de la surveillance des workflows dans SAP
Audit informatique SAP	Audit de la gestion des autorisations dans SAP (audit de suivi)

4.9 Mandats spéciaux

Titre	Type de contrôle
Masses salariales AVS déclarées par le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels et par le Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial - analyse des différences	Mandat spécial confié par le Conseil d'État

4.10 Surveillance financière

Titre	Type de contrôle
HE-ARC	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2018
HEP-BEJUNE	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2018

5. AUDITS EFFECTUÉS EN 2019 - RAPPORTS À ÉMETTRE

Tous les rapports à émettre au 31 décembre 2019 concernent des audits entrepris dans le dernier trimestre.

5.1 Audits terminés

Les **2 audits** ci-après ont été effectués en 2019 et terminés dans le dernier trimestre, mais les rapports y relatifs seront émis en 2020. Ils figureront dans les statistiques de l'année concernée.

Audit	Type d'audit	Terminé le
Audit de la gestion des immobilisations	Audit de processus	11.12.2019*
Service de la culture	Audit de service	19.12.2019*

* en attente de traitement au secrétariat

5.2 Audits en cours

Les **3 audits** ci-après ont été effectués en 2019 et sont en voie de finalisation. Les rapports ne seront émis qu'en 2020. Ils figureront dans les statistiques de l'année concernée.

Audit	Type d'audit	Statut
Audit de la gestion des achats avec commande	Audit de processus	En cours
Contrôle annuel des traitements	Audit transversal	En cours
Audit de gestion des bases de données CREG (personnes morales) et BDP (personnes physiques)	Audit informatique	En cours

6. AUTRES ACTIVITÉS

6.1 Colloques, groupes de travail

Le chef de service participe en qualité d'invité au colloque des affaires financières et au colloque des services centraux du Département des finances et de la santé (DFS). Il participe également aux groupes de travail sur l'évolution de la législation financière.

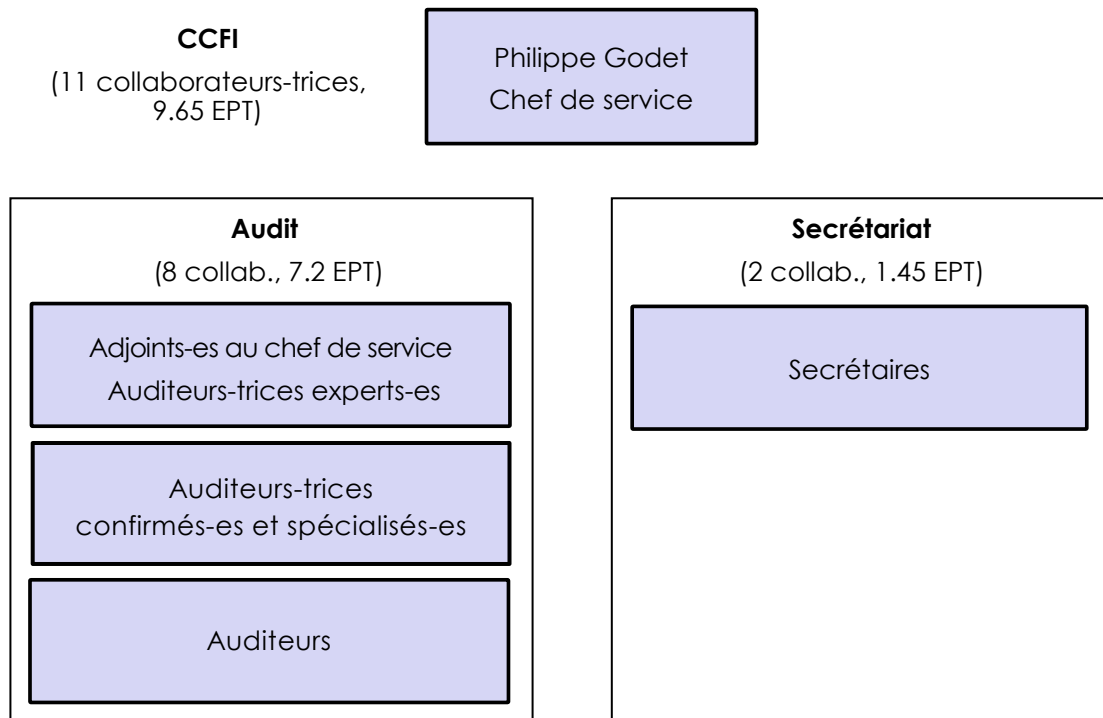
6.2 Conseils et renseignements

Le CCFI, de par ses connaissances approfondies et transversales de l'administration cantonale et des règles comptables et d'audit, est naturellement considéré comme un centre de compétence dans ces domaines. Il joue un rôle important de **consultant et de conseiller** auprès des diverses parties prenantes. À ce titre, le chef de service et les collaborateurs du CCFI répondent régulièrement à **diverses sollicitations. 195 heures** ont été consacrées à ces tâches en 2019.

7. GESTION DU SERVICE DURANT L'ANNÉE 2019

7.1 Le personnel et les effectifs

L'organigramme du service se présente comme suit au 31 décembre 2019 :



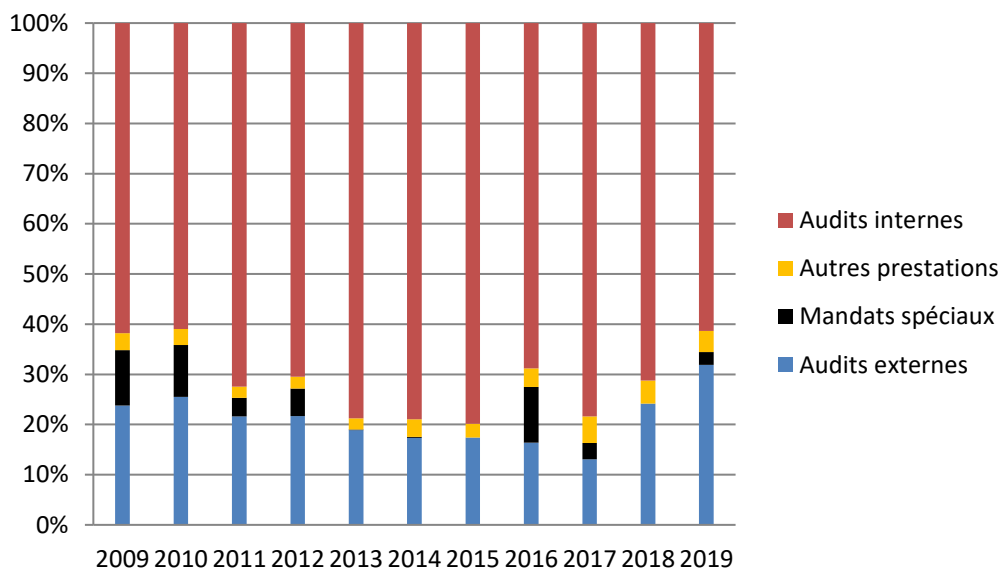
	2017	2018	2019
Femmes au 31 décembre	4	5	5
Hommes au 31 décembre	5	6	6
Moyenne annuelle (EPT)	8.27	9.45	9.65

Le CCFI dispose d'une **équipe de spécialistes** comprenant des experts-comptables diplômés, ainsi qu'un collaborateur au bénéfice de deux certifications, à savoir le « Certified Internal Auditor » (CIA) et le « Certified Information Systems Auditor » (CISA).

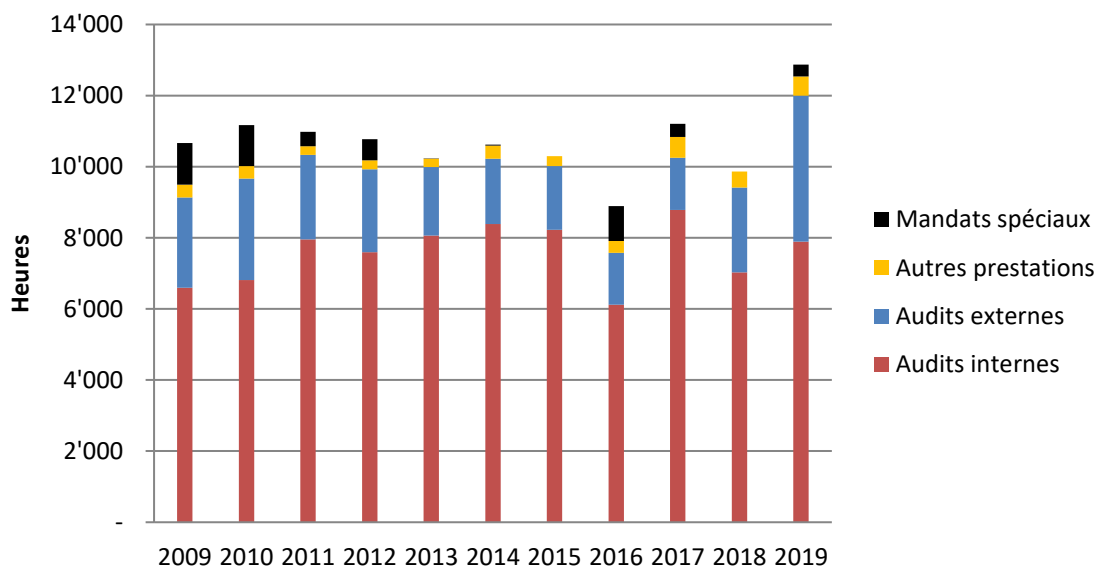
À part le chef de service et les secrétaires, tous les collaborateurs consacrent la **majeure partie** de leur temps à des audits **sur le terrain**. Ainsi, le 78% de l'ensemble des heures travaillées a été consacré à l'audit (72% en 2018) et le 22% restant aux tâches administratives, de secrétariat et de formation. Les **activités productives** représentent 67% des heures totales (y compris les vacances et absences). Il s'agit d'un ratio conforme à celui de la branche fiduciaire et aux attentes.

7.2 Prestations effectuées en 2019

Pour les années 2009 à 2019, l'activité du CCFI se répartit de la manière suivante sur ses diverses prestations :



Les heures consacrées aux différentes activités ont évolué comme suit :



L'augmentation du temps consacré à l'**audit externe** s'explique par le changement de catégorie du mandat d'**audit des comptes annuels**, auparavant considéré comme un audit interne. Dès l'audit des comptes 2018, le CCFI effectue un audit complet selon les Normes d'audit suisses. Le **retraitement du bilan de l'État** à l'occasion du passage au MCH2 a impliqué des travaux d'audit importants au cours de l'année 2018 déjà.

7.3 Le rapport GestionNE

Compte tenu de son indépendance, le CCFI participe à la démarche non pas en vertu d'un contrat GestionNE mais sur la base de l'article 3 du **Règlement GestionNE** du 23 novembre 2016. Le [chapitre 3](#) du présent rapport rend compte **globalement de la gestion** du CCFI mais les paragraphes suivants traitent de certaines **composantes spécifiques** du modèle :

7.3.1 Les enquêtes de satisfaction

Une enquête de satisfaction, selon le questionnaire standard de l'Office d'organisation (OORG), a été mise sur pied de manière anonyme **auprès des collaboratrices et collaborateurs** du CCFI en été 2018. Les résultats de l'enquête ont été globalement satisfaisants, avec une **moyenne de 4.7** sur 6.

L'enquête de satisfaction **externe** a été organisée durant l'été 2018 auprès des entités ayant reçu un rapport du CCFI **dans les douze derniers mois**. Le CCFI a utilisé le questionnaire **standard** de l'OORG, qui comprend 10 questions. **La moyenne des appréciations est de 5.4** (sur un maximum de 6).

Compte tenu des bons résultats obtenus en 2018 et de la nécessité d'établir des priorités, les enquêtes n'ont pas été effectuées en 2019.

7.3.2 Suivi des objectifs et des indicateurs

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat	Commentaires
Satisfaction moyenne des usagers au sujet du processus d'audit	Note	> 5	5.4	Enquête 2018
Respect des délais fixés d'entente avec l'utilisateur	Nombre de réclamations	0	0	
Apport de valeur ajoutée par des recommandations pertinentes. Minimisation des recommandations non acceptées.	Nombre de recommandations non acceptées	< 5%	1.0%	
Rapports émis moins de 2 mois après la fin de l'audit (réception de la position de l'audit)	Délai moyen	< 60 jours	31	

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat	Commentaires
Réaliser au moins 1 audit informatique par année	Nombre d'audits	1	2	
Réaliser au moins 1 audit d'investissement par année	Nombre d'audits	1	0	Priorisation des audits de processus
Maintenir un taux minimum de réviseurs agréés par l'ASR	% d'agrément	50%	67%	
Maintenir un taux de productivité minimum	Taux de productivité	60%	67%	

7.3.3 Revue annuelle de qualité (évaluation interne)

Le CCFI est agréé **comme expert-réviseur par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)**. Pour ce faire, il doit respecter diverses normes et directives, notamment en ce qui concerne le contrôle de qualité des prestations d'audit et a dû fournir à l'ASR une documentation explicative sur son système qualité, qui a été acceptée comme adéquate. **L'agrément du CCFI** en tant qu'expert-réviseur a été **renouvelé par l'ASR pour 5 ans** le 24 juin 2019.

Les adjoints au chef du CCFI ont procédé ponctuellement entre le 5 août et le 24 octobre 2019 à l'**audit annuel interne de la qualité**. Il s'agissait d'assurer d'une part la **surveillance du SCI** conformément à l'article 3 de l'Arrêté du Conseil d'État sur la gestion des risques et le contrôle interne et d'autre part la **surveillance du système de contrôle qualité** du CCFI. Cette surveillance couvre les exigences de la norme sur le contrôle qualité dans l'audit externe (NCQ 1) et des normes d'audit interne du Cadre de référence international des pratiques professionnelles (normes 1300 à 1311).

Cette évaluation comprend les démarches suivantes :

- Passer en revue la **documentation SCI** afin de s'assurer qu'elle est à jour et conforme aux normes et pratiques en vigueur.
- Vérifier que les **contrôles** prévus dans le SCI ont été correctement effectués et documentés (y compris sur une sélection de dossiers d'audit).
- Établir un **rapport** présentant les contrôles effectués, les résultats de la surveillance (système qualité et système de contrôle interne), un compte rendu des éventuelles faiblesses ou déficiences identifiées, ainsi que des mesures correctrices et/ou propositions d'amélioration.

Le **rapport** a été transmis au chef de service le 24 octobre 2019 et validé par lui. Les conclusions du rapport étaient positives et les **recommandations d'amélioration** ont été reprises dans un **plan d'actions**, qui a été mis en œuvre immédiatement. Il s'agissait essentiellement de mesures visant à améliorer la documentation.

7.3.4 Audit externe périodique (évaluation externe)

La Loi sur le contrôle des finances (LCCF) du 3 octobre 2006 prévoit à son article 7, alinéa 1 qu'un **réviseur externe** vérifie **une fois par législature** les comptes de fonctionnement du CCFI et procède au **contrôle de la qualité** et à **l'évaluation des prestations**. Le dernier audit a été effectué dans le courant de l'année 2017. Le prochain devrait avoir lieu en 2021.

7.4 **Communication et instruments d'information**

Le CCFI continue de mettre un accent particulier sur la communication. Il utilise pour ce faire les outils de communication à sa disposition, à savoir notamment **Internet, Intranet public et Intranet privé**. Une partie du site privé est ouverte aux secrétariats généraux des départements et au Service financier (SFIN) afin de mettre à leur disposition **les rapports du CCFI sous format pdf, les réponses des entités aux observations du CCFI et le tableau de suivi pluriannuel des observations du CCFI**. Par ailleurs, le CCFI publie périodiquement la **liste des rapports** émis dans l'année sur son site Internet (www.ne.ch/ccfi).

8. **RELATIONS EXTERNES, COLLABORATIONS, AFFILIATIONS**

8.1 **Relations avec les commissions du Grand Conseil**

Le CCFI transmet mensuellement aux membres de la COGES et à ceux de la COFI, la **liste des rapports émis dans l'année** par l'intermédiaire du Secrétariat général du Grand Conseil.

L'article 20 de la LCCF stipule que la COGES et la COFI entretiennent des **contacts réguliers** avec le CCFI. Ce dernier se tient donc à leur disposition et répond à leurs convocations. Il n'y a pas eu de demande en 2019.

8.2 **Relations avec le Conseil d'État et les départements**

L'article 19 de la LCCF prévoit que le Conseil d'État ou une délégation de celui-ci reçoit régulièrement le chef ou la cheffe du CCFI pour un **échange de vues**. Ce dernier a eu lieu le 10 septembre 2019, en présence du **Conseil d'État in corpore** et de la chancelière d'État. Le chef du CCFI et son adjointe technique ont notamment évoqué les sujets suivants :

- État de situation en matière de **SCI et de gestion des risques**
- Nouveau **système d'information et de gestion** de l'État
- **Fonctionnement** de l'administration
- Statistiques et suivi des **observations du CCFI**
- Initiative pour l'instauration d'une **Cour des comptes**

Un échange s'en est suivi, dans le cadre duquel le CCFI a répondu aux questions des membres du Conseil d'État.

De plus, comme chaque année, le CCFI a sollicité une entrevue auprès de tous les chefs-fe de département, afin de présenter les missions et activités du CCFI et faire le point sur les activités d'audit liées aux **entités placées sous leur autorité** ainsi que sur les rapports les concernant et leur suivi. La planification des activités à court terme du CCFI dans les divers départements a été évoquée, de même que l'avancement du projet d'optimisation de la gestion des risques et du contrôle interne.

8.3 **Relations avec les chefs de service**

La Direction du CCFI et les collaborateurs du service rencontrent naturellement les responsables d'unité à l'occasion des **divers audits** menés au sein de l'administration cantonale. Le chef du CCFI rencontre également les chefs de service dans le cadre de **diverses réunions** qui leur sont destinées ou dans le cadre de **séances de projets**.

Depuis 2017, le chef du CCFI propose périodiquement une **brève réunion** à quelques chefs de service afin d'échanger à propos **des enjeux** qui se présentent à eux et des éventuelles **difficultés** qu'ils pourraient rencontrer. Cet échange doit aussi permettre au CCFI, le cas échéant, de prendre en compte **les besoins et soucis** des services concernés, et de mettre à jour ses connaissances de leurs activités et projets, afin de nourrir son **analyse de risques**. Ces rencontres sont organisées en priorité avec des responsables qui ont peu de contacts avec le CCFI ou qui ont pris leur fonction récemment. En 2018 et 2019, il a été renoncé à ces rencontres en raison de la surcharge générale liée notamment à l'introduction du SIGE. Par contre, compte tenu des projets en cours et des risques identifiés dans les différents audits du CCFI, des **réunions bilatérales** régulières ont été mises sur pied avec le chef du Service financier et avec le chef du Service informatique de l'Entité neuchâteloise.

8.4 **Collaboration et conférences intercantionales**

Le CCFI entretient de nombreux contacts avec les contrôles des finances **des autres cantons latins**. Un véritable réseau d'échanges et d'information a été mis en place tout au long de ces dernières années. Les chefs de service des cantons latins sont regroupés au sein de la **Conférence latine** des chefs des contrôles des finances, dont le chef du CCFI assume la **présidence** depuis l'été 2018. Un séminaire **d'échange d'expériences** de deux jours a lieu chaque année.

Des échanges d'informations bilatéraux ont également eu lieu avec le **Contrôle fédéral des finances** afin d'éviter des doubles contrôles ou de laisser des zones grises dans les domaines d'intérêts communs entre la Confédération et les cantons.

Par ailleurs, le CCFI participe à la **Conférence suisse des contrôles des finances** (CCOFI).

Compte tenu de sa petite taille, le CCFI tire un grand bénéfice des **collaborations intercantionales**, qui lui permettent un accès à des **méthodes, des documents, des formations ou des informations nécessaires et gratuits**. Le chef du CCFI est membre du secrétariat de la CCOFI, dans lequel il représente les cantons latins, avec le chef du Service d'audit interne du canton de Genève.

8.5 **Associations professionnelles**

Le CCFI, de même que tous ses auditeurs et auditrices, sont membres de l'**Association suisse d'audit interne** (ASAI, IIA Switzerland). Par ailleurs, les experts-comptables du service sont membres d'**EXPERTsuisse** (anciennement Chambre fiduciaire) à titre individuel.

Le chef du CCFI est membre du Comité de l'Ordre neuchâtelois d'EXPERTsuisse et depuis 2019, du Comité d'éthique d'EXPERTsuisse.

Ces affiliations sont primordiales afin de disposer en tout temps des informations au sujet des **évolutions normatives** touchant le CCFI et des **formations continues** y relatives, à des conditions préférentielles. Par ailleurs, elles permettent des rencontres périodiques avec d'autres professionnels et favorisent ainsi les échanges et l'amélioration de la qualité.

Neuchâtel, le 14 janvier 2020

Contrôle cantonal des finances
Le chef de service



Philippe Godet

Annexe :

- Liste des rapports déposés durant l'année 2019

Distribution en pdf :

- Conseil d'État ;
- Secrétariat général du Grand Conseil, à l'attention du Grand Conseil.

La distribution du rapport de gestion du CCFI est prescrite par l'article 23 alinéa 1 de la LCCF. Il est public (art. 24 al. 1 de la LCCF).

LISTE DES RAPPORTS DÉPOSÉS DURANT L'ANNÉE 2019**Classification du type de prestations du Contrôle cantonal des finances**

- A = Vérification dans les offices et services de l'administration cantonale*
- A1 = Vérifications effectuées annuellement dans un service ou une école*
- A2 = Vérifications d'offices et de services effectuées selon la planification pluriannuelle*
- A3 = Vérifications de processus*
- A4 = Vérifications à l'improviste*
- B = Mandats d'audit externe*
- B1 = Mandats de révision annuelle d'entités paraétatiques*
- B2 = Mandats de révision annuelle concernant des prestations spécifiques fournies à des partenaires externes par des offices ou services de l'administration cantonale*
- C = Vérifications transversales*
- D = Audit informatique*
- E = Vérification des investissements*
- F = Mandats spéciaux*
- G = Certification de décomptes de subvention*
- H = Surveillance financière*

AUDIT	TYPE D'AUDIT	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
Audit des processus de la gestion des achats	Audit de gestion	18.02.2019	C	TRANSVERSAL
Centre interrégional de formation de police - École de Colombier	Vérification des comptes de l'exercice 2018	20.02.2019	A1	DJSC
Audit des processus de la gestion des partenaires	Audit de gestion	21.02.2019	C	TRANSVERSAL
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Révision des comptes annuels 2018 (Rapport succinct)	10.04.2019	B1	DEAS
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Révision des comptes annuels 2018 (Rapport détaillé)	10.04.2019	B1	DEAS
Audit des processus de gestion des paiements	Audit de gestion	24.04.2019	C	TRANSVERSAL
Service cantonal des automobiles et de la navigation	Révision des comptes annuels 2018 (Rapport détaillé)	24.04.2019	B1	DDTE
Comptes de l'État de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2018 (Rapport détaillé)	24.04.2019	B1	DFS
Comptes de l'État de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2018 (Rapport succinct)	24.04.2019	B1	DFS
Université de Neuchâtel Fortune de l'Université	Révision des comptes annuels 2018	29.04.2019	B1	DEF
Office cantonal de l'assurance-maladie	Vérification du décompte 2018 concernant l'obtention des subsides fédéraux destinés à la réduction des primes dans l'assurance-maladie	07.05.2019	G	DEAS
Fonds spécial pour les voyages et excursions d'études des classes du Lycée Denis-de-Rougemont	Révision des comptes annuels 2018	09.05.2019	B1	DEF
Association arcjurassien.ch	Contrôle du décompte financier du projet Interreg France-Suisse « InnovARC - phase 2 (2015-2018) »	09.05.2019	G	DEAS
Association arcjurassien.ch	Contrôle du décompte financier du projet Interreg France-Suisse « Covoiturage dans l'Arc jurassien - phase 3 (2015-2019) »	09.05.2019	G	DEAS
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales	Révision du décompte 2018	10.05.2019	B1	DFS
Association arcjurassien.ch	Révision des comptes annuels 2018	21.05.2019	B1	DEAS
Coordination régionale Interreg	Révision du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2018	21.05.2019	B1	DEAS
Office des vins et des produits du terroir	Révision des comptes annuels 2018	22.05.2019	B1	DDTE

AUDIT	TYPE D'AUDIT	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
Université de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2018 (Rapport succinct)	27.05.2019	B1	DEF
Université de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2018 (Rapport détaillé)	27.05.2019	B1	DEF
Centre interrégional de formation de police	Contrôle des comptes de résultats consolidés 2018	28.05.2019	B1	DJSC
Glossaire des patois de la Suisse romande	Révision des comptes annuels 2018	28.05.2019	B1	DEF
Latitude 21 Fédération neuchâteloise de coopération au développement	Révision des comptes annuels 2018	29.05.2019	B1	DFS
Structure porteuse de la Communauté de référence Dossier électronique du patient Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2018	29.05.2019	B1	DFS
Evologia	Contrôle de la demande de versement final 2018 du programme d'emploi temporaire « Evologia » pour le Service de l'emploi	11.06.2019	G	DDTE
Commission LoRo-Sport Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2018	12.06.2019	B1	DJSC
Fonds spécial pour les stages linguistiques en faveur d'étudiants de l'école supérieure, filières techniques, du canton de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2018	13.06.2019	B1	DEF
Audit du processus de facturation des publications de la Feuille officielle par la Chancellerie	Audit de gestion	21.06.2019	A3	CHAN
Audit des processus de gestion des débiteurs	Audit de gestion	24.06.2019	C	TRANSVERSAL
Surveillance des « workflows » (SAP)	Audit informatique	03.07.2019	D	TRANSVERSAL
Centre de formation neuchâtelois pour adultes	Rapport relatif au contrôle des coûts 2018 des cours organisés par le CEFNA dans le cadre des mesures du marché du travail du Service de l'emploi	10.07.2019	G	DEF
Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels et Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial - Masses salariales AVS	Mandat spécial du Conseil d'État du 15 mai 2019	12.07.2019	F	AUTORITÉS
Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement	Révision des comptes de l'exercice 2018	14.08.2019	B1	DEAS
Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales	Révision des comptes annuels 2018	23.08.2019	B1	DDTE
Service des migrations	Contrôle de caisse à l'improviste du 15 avril 2019	26.08.2019	A4	DEAS

AUDIT	TYPE D'AUDIT	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
Conservatoire de musique neuchâtelois	Audit de gestion	28.08.2019	A2	DEF
Audit des processus de gestion de la facturation	Audit de gestion	04.09.2019	C	TRANSVERSAL
Audit des processus de gestion du recouvrement	Audit de gestion	20.09.2019	C	TRANSVERSAL
Service de l'action sociale « Facture sociale »	Analyse du décompte annuel 2017	24.09.2019	C	DEAS
Engagements fermes	Engagements fermes de l'État publiés au 31 décembre 2018 Rapport d'audit sur le processus de collecte et les résultats	01.10.2019	C	DFS
HEP-BEJUNE	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2018	04.10.2019	H	DEF
HE-ARC	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2018	04.10.2019	H	DEF
Audit informatique SAP	Rapport relatif au suivi des observations de l'audit de la gestion des autorisations dans SAP (Modules Basis, FI-CO, SD, PSCD, MM, HR et OM)	28.10.2019	D	DFS
Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien	Vérification des comptes de bilan au 31 décembre 2018 et audit de gestion	29.10.2019	A2	DEAS
Audit des processus du secteur des créances judiciaires du Service de la justice	Audit de gestion	07.11.2019	A3	DJSC
Service des contributions	Audit d'après l'article 104a LIFD Formulaires 57 au 31 décembre 2018	18.11.2019	B2	DFS
Système de contrôle interne	Rapport relatif à la situation du SCI dans l'administration cantonale neuchâteloise en 2019	20.11.2019	C	TRANSVERSAL
Service de protection de l'adulte et de la jeunesse	Vérification des comptes de l'exercice 2018 et audit de gestion	26.11.2019	A2	DEF
Centre de formation neuchâtelois pour adultes	Rapport relatif au contrôle complémentaire des coûts 2018 des cours organisés par le CEFNA dans le cadre des mesures du marché du travail du Service de l'emploi	03.12.2019	G	DEF
Service des contributions	Vérification des comptes de l'exercice 2018 et audit de gestion	17.12.2019	A1	DFS
Audit du processus de gestion des prêts	Audit de gestion	17.12.2019	C	TRANSVERSAL
Service de l'action sociale « Facture sociale »	Analyse du décompte annuel 2018	18.12.2019	C	DEAS